

# Jobs deal, énergie et enveloppe bien-être au menu de la Chambre

■ Le président Bracke a fini ses consultations sur la manière dont l'assemblée va pouvoir travailler.

Il reste onze semaines de travail. Onze semaines avant la dissolution des chambres et le lancement officiel de la campagne pour les élections du 26 mai. Face à un gouvernement démissionnaire qui n'a plus la main sur l'agenda politique, le président de la Chambre, Siegfried Bracke (N-VA), a mené des consultations afin de trouver une méthode de travail. Il a vu les chefs des groupes politiques du Parlement mercredi et jeudi, et le Premier ministre Charles Michel (MR) vendredi.

Chacun a pu présenter ses priorités. Plusieurs sont susceptibles de réunir une majorité de circonstance – pour rappel, les partis gouvernementaux (MR, CD&V et Open VLD) ne détiennent plus que 52 sièges sur 150 depuis le départ de la N-VA.

Il y a d'abord les projets de loi qui avaient été négociés par l'ancienne majorité "suédoise" (avec la N-VA) et qui sont aujourd'hui pendents à la Chambre. Citons le budget mobilité, des mesures en matière de lutte contre les fraudes financières, des projets d'assentiment au niveau international, le service minimum dans les prisons, la retenue de solidarité en matière de pensions... Ainsi que le jobs deal, cette réforme du marché de l'emploi.

Les partis du gouvernement démissionnaire veulent faire voter ce paquet rapidement. Et la N-VA, leur ancien allié? "Nous nous profilerons comme un partenaire constructif dans le cadre de la coopération entre le Parlement et le gouvernement", a dit, jeudi, à la Chambre, Peter De Roover, chef du groupe nationaliste. On peut y voir un gage d'ouverture.

Il reste cependant un nœud dans le jobs deal. L'ensemble des mesures fiscales et sociales de la réforme ont été déposées à la Chambre juste avant la chute du gouvernement.

Mais un point reste en rade, essentiel aux yeux de la N-VA: la dégressivité accrue des allocations de chômage (compensée par une hausse des allocations les premiers mois). Elle devait normalement être concrétisée par un arrêté royal du gouvernement, mais rien ne dit, vu qu'il est démissionnaire, qu'il sera en capacité de le faire. La dégressivité n'est pas enterrée pour autant. Le gouvernement, nous dit une source haut placée, pourrait tout de même prendre l'arrêté et demander au Conseil d'État si cela respecte bien le cadre des affaires courantes. Sinon, il faudra passer par une proposition de loi. La N-VA a déjà déposé la sienne.

## 716 millions d'euros à répartir

D'autres dossiers sont susceptibles de recueillir une majorité, pas nécessaire avec l'appui du parti nationaliste. Le gouvernement a décidé mardi de libérer l'enveloppe bien-être pour revaloriser les allocations les plus basses. Montant: 716 millions d'euros au total pour les années 2019 et 2020. Mais un texte budgétaire devra être voté en ce sens. Les partenaires sociaux seront alors chargés de répartir l'enveloppe. En matière de pouvoir d'achat, il y a un large consensus pour diminuer la facture d'énergie des ménages. Mais des divergences

L'agenda de la Chambre se décide par consensus. Mais l'idée de passer par un vote a été émise.

persistent sur les modalités. Enfin, des avancées sont encore espérées en matière d'investissements, notamment dans les dossiers énergétiques. En parallèle de ce paquet de textes de loi déjà dense, chaque parti, surtout ceux de l'opposition, compte inscrire ses priorités à l'agenda de la Chambre. Siegfried Bracke doit formuler une proposition en début de semaine prochaine afin d'éviter l'embouteillage de textes et, de facto, la paralysie du Parlement. L'agenda se décide de manière consensuelle entre les chefs de groupe lors des réunions de la conférence des présidents. Mais l'idée de forcer les décisions via un vote a été émise. À voir ce que M. Bracke en fera.

Antoine Clevers